



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/12/Add.1
27 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

Addendum

COOPERATION BILATERALE

- Cet addendum est émis afin de tenir des renseignements supplémentaires reçus par le gouvernement du Japon concernant le projet de démonstration afin de valider l'utilisation du CO₂ supercritique dans la fabrication de mousse rigide en polyuréthane en Colombie.
- **Remplacer** le paragraphe 12 par ce qui suit :

12. Subséquent à la soumission de ce document, le Secrétariat a reçu un communiqué du gouvernement du Japon afin de l'informer de son intention d'aviser le gouvernement de la Colombie du retrait du projet de démonstration sur les HCFC pour l'utilisation du CO₂ supercritique dans la fabrication de mousse rigide vaporisée en polyuréthane, compte tenu, *inter alia*, des circonstances actuelles et des obstacles en matière de procédure entourant les projets de démonstration des HCFC. Le gouvernement du Japon a également mentionné que le contenu du projet de démonstration aurait de la valeur pour les pays visés par l'Article 5 relativement à l'atteinte de leur élimination en utilisant la technologie japonaise et par conséquent, chercherait une occasion de le soumettre de nouveau lors de la prochaine réunion. En conséquence, le projet ne sera pas examiné par le Comité exécutif lors de la 59^e réunion et le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/24 n'a pas été publié.
